



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1er mars 2021 à 19 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période de réponses et questions du public.

#### FÉLICITATIONS

- 10.04** Reconnaître l'implication de trois résidentes et résident laSallois, Mmes Auvril Edwards et Vera Barrington et M. Hinsley Cambridge, dans le cadre de la 30<sup>e</sup> édition du Mois de l'histoire des Noirs et souligner la parution de deux personnalités laSalloises, Mmes Vera Barrington et Auvril Edwards, dans le calendrier 2021 du Mois de l'histoire des Noirs.  
1217551005

#### CONDOLÉANCES

- 10.05** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Robert Barbeau, à la suite de son décès survenu le 6 février 2021. Monsieur Barbeau a oeuvré pendant plusieurs années à titre de directeur des Travaux publics et directeur général de la Ville de LaSalle
- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Silvana D'Agostino Cargnello à la suite de son décès survenu le 22 février 2021.

#### PROCÈS-VERBAUX

- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 février 2021.
- 10.08** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2021.  
1212363014
- 10.09** Accepter le dépôt du compte rendu du comité de mobilité et de circulation du 25 janvier 2021.  
1217151004

#### 15 – Déclaration / Proclamation

**15.01** Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'événement « Une heure pour la Terre 2021 », qui se tiendra le samedi 27 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30.  
1212365002

## **20 – Affaires contractuelles**

### CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

**20.01** Entériner une dépense additionnelle de 54 430,13 \$, taxes incluses pour les travaux de trottoirs, bordures, terre-pleins centraux, ilots et murets de soutènement majorant le contrat accordé à Ramcor Construction, d'une dépense totale de 220 460,13 \$ taxes incluses à 274 890,26 \$.  
1217151003

**20.02** Autoriser une dépense additionnelle maximale de 67 612,00 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Riopel Dion St-Martin pour des services professionnels pour l'agrandissement du chalet Michele-Panetta au parc Ouellette, majorant ainsi le montant du contrat de 94 525,55 \$, taxes incluses à 162 137,55 \$ taxes incluses.  
1210269002

### ENTENTES

**20.03** Autoriser M. Benoît Gauthier, directeur d'arrondissement, à signer la convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain d'une valeur de 100 000 \$, et ce, au nom du conseil d'arrondissement.  
1212363019

**20.04** Autoriser la signature de l'entente de prêt à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 en contrepartie de placements médias.  
1207551022

**20.05** Autoriser la signature de la convention à intervenir avec Héritage Laurentien pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 213 800 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.  
1217551002

**20.06** Autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle CKVL 100,1. Accorder une contribution financière totalisant 60 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire.  
1217551001

**20.07** Autoriser la signature de l'addenda à l'entente conclue avec la Corporation de l'Espoir afin de faire correspondre les dates et les conditions de versements prévus à la contribution financière accordée par la résolution CA20 20 0093.  
1217551003

## 30 – Administration et finances

### ÉVÈNEMENT

- 30.01** Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune pour une activité d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans dans le cadre de la Fête de la pêche 2021 de l'arrondissement.  
1217551004

### NOMINATION DE MEMBRES

- 30.02** Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021.  
1212363020

### REDDITION DE COMPTES

- 30.03** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 16 février 2021 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2021.  
1213035002

## 40 – Réglementation

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.01** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de l'ensemble des façades du bâtiment qui sera construit sur le lot numéro 1 451 151 (rue Airlie).  
1212363015
- 40.02** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 274, avenue Sénécal.  
1212363016
- 40.03** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 1014, rue Kless, aux conditions suivantes:
- Que le revêtement sur toute la façade principale du bâtiment soit uniformisé avec une pierre grise et
- Que l'aménagement extérieur de la cour avant soit conforme aux règlements de l'arrondissement.  
1212363017

### PERMIS

- 40.04** Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 235 047 \$ pour la demande de permis de construction visant

l'agrandissement d'un bâtiment pour ajouter 75 unités d'habitation et 2 locaux commerciaux sur le lot no 1 451 151 rue Airlie.

1212363018

#### DOMAINE PUBLIC

**40.05** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2021.

1212363013

### **50 – Ressources humaines**

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines.

1216456001

### **60 – Information**

**60.01** Dépôt de documents.

### **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance.



**Dossier # : 1217551005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconnaître l'implication de trois résidentes et résident laSallois, Mesdames Auvril Edwards et Vera Barrington et Monsieur Hinsley Cambridge, dans le cadre de la 30e édition du Mois de l'histoire des Noirs et souligner la parution de deux personnalités laSalloises, Mesdames Vera Barrington et Auvril Edwards, dans le calendrier 2021 du Mois de l'histoire des Noirs.

De reconnaître l'implication de trois résidents lasallois, Mesdames Auvril Edwards et Vera Barrington et Monsieur Hinsley Cambridge, dans le cadre de la 30e édition du Mois de l'histoire des Noirs et souligner la parution de deux personnalités laSalloises, Mesdames Vera Barrington et Auvril Edwards, dans le calendrier 2021 du Mois de l'histoire des Noirs.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-23 17:34

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1217551005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconnaître l'implication de trois résidentes et résident laSallois, Mesdames Auvril Edwards et Vera Barrington et Monsieur Hinsley Cambridge, dans le cadre de la 30e édition du Mois de l'histoire des Noirs et souligner la parution de deux personnalités laSalloises, Mesdames Vera Barrington et Auvril Edwards, dans le calendrier 2021 du Mois de l'histoire des Noirs.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 30 ans, le Mois de l'histoire des Noirs (MHN) met en lumière la contribution essentielle des personnes des communautés noires au développement du Québec. Annuellement en février, nous soulignons et célébrons leur savoir-faire, leurs talents et leurs visions.

À cet effet, l'arrondissement souhaite saluer la contribution de Madame Auvril Edwards, Madame Vera Barrington et de Monsieur Hinsley Cambridge, tous résidents de LaSalle, au développement de la communauté noire et de l'arrondissement. Madame Auvril Edwards s'implique bénévolement dans plusieurs communautés à travers le Canada depuis plus de 50 ans. Depuis 2005, elle s'implique dans l'organisme *Centre multiculturel de ressources de LaSalle* pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables de notre communauté.

Madame Vera Barrington est une bénévole engagée dans l'organisme *Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal* depuis le début des années 1980. Elle y a occupé différentes fonctions contribuant au développement de l'organisme et au bien-être de ses membres.

Monsieur Hinsley Cambridge s'implique bénévolement au *Montreal Caribbean Social Organization* depuis plus de 30 ans. Au fil des ans, il a occupé plusieurs postes au sein de l'organisation et participe à d'innombrables activités favorisant le rapprochement interculturel au sein de l'Arrondissement.

De plus, nous sommes heureux de mentionner que deux personnalités laSalloises figurent dans le calendrier 2021 du Mois de l'histoire des Noirs, soit Mesdames Vera Barrington et Auvril Edwards.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

## **DESCRIPTION**

Reconnaître l'implication de trois résidentes et résident LaSallois, Mesdames Auvril Edwards et Vera Barrington et Monsieur Hinsley Cambridge, dans le cadre de la 30e édition du Mois de l'histoire des Noirs, et souligner la parution de deux personnalités LaSalloises, Mesdames Vera Barrington et Auvril Edwards, dans le calendrier 2021 du Mois de l'histoire des Noirs.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement souhaite rappeler aux LaSalloises et aux LaSallois l'importance de promouvoir le rapprochement de toutes les communautés d'origines diverses, en vue d'une meilleure intégration de ces communautés à la dynamique sociale et économique de LaSalle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication a été réalisé par l'équipe des communications pour la diffusion des portraits des trois résidents.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle  
Maty DIOP, LaSalle  
Stephanie LAMPRON DE SOUZA, LaSalle

Lecture :

Maty DIOP, 23 février 2021  
Stephanie LAMPRON DE SOUZA, 22 février 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephanie LAMPRON DE SOUZA  
assistant(e)-intervention loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-22

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture sports loisirs et dév. social



**Dossier # : 1212363014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2021

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2021.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-18 14:32

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212363014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2021

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-02-18



**Dossier # : 1217151004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité de mobilité et de circulation du 25 janvier 2021.

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 25 janvier 2021.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-25 15:43

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217151004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité de mobilité et de circulation du 25 janvier 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 25 janvier 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-24

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1212365002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'événement « Une heure pour la Terre 2021 », qui se tiendra le samedi 27 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30.

De confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'événement « Une heure pour la Terre 2021 », qui se tiendra le samedi 27 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerçants et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

De transmettre une copie de la résolution au conseil municipal, au conseil d'agglomération et aux autres conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal pour les encourager à adopter à leur tour une résolution confirmant leur participation respective à l'événement

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-23 13:13

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212365002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'événement « Une heure pour la Terre 2021 », qui se tiendra le samedi 27 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Événement annuel

**DESCRIPTION**

De confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'événement « Une heure pour la Terre 2021 », qui se tiendra le samedi 27 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerçants et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement désire à nouveau appuyer cette démarche

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2021-02-22



**Dossier # : 1217151003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une dépense additionnelle de 54 430,13 \$, taxes incluses pour les travaux de trottoirs, bordures, terre-pleins centraux, ilots et murets de soutènement dans l'arrondissement de LaSalle majorant le contrat accordé a Ramcor Construction Inc., d'une dépense totale de 220 460,13 \$ taxes incluses à 274 890,26 - Appel d'offres public 624676- Contrat T.20-1828.

D'entériner une dépense additionnelle de 54 430,13 \$, taxes incluses pour les travaux de trottoirs, bordures, terre-pleins centraux, ilots et murets de soutènement dans l'arrondissement de LaSalle majorant le contrat accordé a Ramcor Construction Inc., d'une dépense totale de 220 460,13 \$ taxes incluses à 274 890,26 - Appel d'offres public 624676- Contrat T.20-1828.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-24 15:23

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217151003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une dépense additionnelle de 54 430,13 \$, taxes incluses pour les travaux de trottoirs, bordures, terre-pleins centraux, îlots et murets de soutènement dans l'arrondissement de LaSalle majorant le contrat accordé a Ramcor Construction Inc., d'une dépense totale de 220 460,13 \$ taxes incluses à 274 890,26 - Appel d'offres public 624676- Contrat T.20-1828.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des trottoirs sécuritaires et de bonne qualité sur ses rues.  
Nous avons réalisés des travaux de trottoirs, bordures, terre-pleins centraux, îlots et murets de soutènement sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle ainsi que les demandes de trottoirs pour les nouveaux développements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0136 – 06 avril 2020 (1207151011 )** - D'autoriser une dépense maximale de 220 460,13 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, pour des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.  
D'accorder à Ramcor construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 037,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 624676.

**DESCRIPTION**

Considérant les nombreuses constructions dans l'arrondissement, permettre l'augmentation des quantités initialement prévues au contrat octroyé à Ramcor Construction Inc. pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, bordures, terre-pleins centraux, îlots et murets de soutènement.

**JUSTIFICATION**

La reconstruction d'un plus grand nombre de sections de trottoirs a été nécessaire pour la sécurité des piétons et pour les besoins des nouvelles constructions. Les besoins liés aux projets des Promoteurs ont été en effet nombreux en 2020 étant donné la grande popularité de notre arrondissement présentement.  
Un montant total de 54 430,13 \$, taxes incluses doit être ajouté aux dépenses des travaux de la construction voir facture jointe soit près de 25% du contrat original.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Financement LaSalle, financé par règlement d'emprunt :  
**Crédits** (montant net de taxes) **Montant avant taxes Contrat**  
49 701.96 \$ 47 340.84 \$ 54 430.13 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 23 février 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI

**ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE

Le : 2021-02-18

Chef de Division

Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1210269002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 67 612,00 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Riopel Dion St-Martin Inc. pour des services professionnels pour l'agrandissement du chalet Michele-Panetta au parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 94 525,55 \$, taxes incluses à 162 137,55 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 67 612,00 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Riopel Dion St-Martin Inc. pour des services professionnels pour l'agrandissement du chalet Michele-Panetta au parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 94 525,55 \$, taxes incluses à 162 137,55 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-25 15:42

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210269002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 67 612,00 \$ taxes incluses, pour le contrat octroyé à Riopel Dion St-Martin Inc. pour des services professionnels pour l'agrandissement du chalet Michele-Panetta au parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 94 525,55 \$, taxes incluses à 162 137,55 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En Décembre 2018 un mandat de services professionnels pour le projet de l'agrandissement du Chalet Michele-Panetta au Parc Ouellet, a été octroyé a Riopel Dion St-Martin Inc avec l'objectif d'offrir un bâtiment répondant aux besoins de plusieurs associations. L'appel d'offres était public.

Durant la période de conception, plusieurs recherches et modifications ont été nécessaires afin de mieux répondre aux besoins de cette clientèle, aux normes et standards techniques en vigueur ainsi que les normes urbanistes présentes de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA 18 20 0556 - Adoptée le 10 décembre 2018 :** D'autoriser une dépense maximale de 94 525,55 \$, taxes incluses (contrat : 85 932,32 \$ + contingences : 8 593,23 \$), pour des services professionnels pour l'agrandissement du chalet Michele-Panetta au parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant

**DESCRIPTION**

Le résultat du concept du bâtiment a augmenté la complexité du projet, notamment au niveau des matériaux et systèmes utilisés et l'augmentation de la durée des travaux. Ces modifications ont eu un impact sur l'augmentation des heures de conception et de rédaction des plans et devis ainsi que de la surveillance et l'encadrement du projet de construction. La présence d'amiante dans le revêtement extérieur est également un motif important dans la nécessité d'augmenter les honoraires professionnels.

**JUSTIFICATION**

Cette augmentation qui représente 71,53% du contrat initial, est nécessaire afin d'assurer la continuité des services professionnels en architecture et ingénierie essentiels à la

surveillance et acceptation des travaux de construction qui sont présentement en cours. Malgré la forte augmentation du contrat, il est recommandé de poursuivre le mandat avec la firme de façon à limiter les coûts de services professionnels. Un nouvel appel d'offres provoquerait des honoraires professionnels plus élevés que ceux proposés, le coût des services professionnels représentant 10.5% des coûts des travaux (malgré l'augmentation proposé), ce qui est en dessous des coûts moyens.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser de 67 612,00 \$ taxes incluses, proviendra du PTI bâtiments.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 23 février 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-24

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1212363019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser monsieur Benoît Gauthier, ing., directeur d'arrondissement, à signer la convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain d'une valeur de 100 000 \$, et ce, au nom du conseil d'arrondissement

D'autoriser monsieur Benoît Gauthier, ing., directeur d'arrondissement, à signer la convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain d'une valeur de 100 000 \$, et ce, au nom du conseil d'arrondissement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-18 14:21

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser monsieur Benoît Gauthier, ing., directeur d'arrondissement, à signer la convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain d'une valeur de 100 000 \$, et ce, au nom du conseil d'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle a répondu à un appel de candidatures à l'automne 2020 dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD (transit-oriented development) sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Considérant la pertinence du territoire à l'étude qui entoure la gare de train de banlieue LaSalle en lien avec les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la CMM a accordé un financement pouvant aller jusqu'à concurrence de 100 000 \$ afin d'élaborer une planification détaillée du secteur. Les sommes d'argent excédentaires nécessaires pour élaborer la planification détaillée devront être absorbées par l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet de planification détaillée vise à élaborer une vision concertée d'aménagement afin d'intensifier le développement autour de la gare LaSalle: une station sous-utilisée du réseau de trains de banlieue de la région métropolitaine localisée dans un secteur déstructuré de l'arrondissement de LaSalle. La gare, difficilement accessible par les résidents en fonction des nombreuses barrières physiques, est entourée de plusieurs terrains qui sont, soit vacants, soit à requalifier et dont le potentiel de (re)développement est indéniable. Le secteur compte également un terminus d'autobus à proximité (lui aussi sous-utilisé) ainsi qu'un complexe industriel d'intérêt patrimonial (ancienne distillerie Seagram) dont le terrain d'une superficie de 45 000 mètres carrés est en quête d'une nouvelle vocation. L'arrondissement désire ainsi amorcer une réflexion dans l'optique de métamorphoser ce secteur déstructuré en un milieu de vie mixte axé sur une intensification résidentielle responsable, une harmonisation des usages, une gestion efficace des stationnements, un design urbain de qualité et une meilleure accessibilité; le tout dans la perspective d'orienter une partie importante de la croissance démographique dans ce secteur stratégique et de diminuer la dépendance à l'automobile des résidents.

Au final, la vision d'aménagement qui sera élaborée permettra de conjuguer une intensification des activités résidentielles, commerciales et industrielles à des pratiques innovantes et écologiques en matière d'aménagement du territoire et de déplacement des personnes.

## **JUSTIFICATION**

Selon la convention, l'arrondissement a jusqu'au 30 juin 2022 pour élaborer et déposer un document de planification détaillée du secteur et adopter des mesures réglementaires pour concrétiser la vision et les orientations d'aménagement pour le secteur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La subvention octroyée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) servira à l'embauche de services professionnels afin de mener à terme la planification détaillée du secteur LaSalle-Ouest.

La subvention de la CMM sera répartie sur 2 années (25 000\$ en 2021 et 75 000\$ en 2022) et comptabilisée dans la clé budgétaire

2412.0010000.301706.06101.45700.016202.0000.000000.015092.00000.00000

Les dépenses encourues pour la réalisation de ce dossier seront assumées par le budget des dépenses générales d'administration - Stratégie développement du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La planification détaillée agira de fondement afin de transformer ce secteur stratégique de l'arrondissement. Sa mise en œuvre visera, entre autres: à concentrer une partie du développement futur et à diriger une partie de la croissance démographique dans ce secteur, à optimiser les terrains sous-exploités, à réduire l'étalement urbain, à verdir significativement les lieux et à diminuer la dépendance à l'automobile des résidents. Tous ces éléments contribueront à créer un environnement urbain qui répond aux impératifs de la transition écologique.

La planification détaillée sera également en phase avec le Plan climat de la Ville de Montréal, et ce, plus particulièrement par rapport au chantier B qui concerne la mobilité, l'urbanisme et l'aménagement. Plusieurs des actions (11, 15, 17, 18, 20 et 22) feront partie intégrante de la réflexion afin de tendre vers la création d'un milieu de vie durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Février-mars 2021 : rédaction du devis d'appel d'offres pour mandater un consultant
2. Mars 2021 : résolution du conseil d'arrondissement pour signer l'entente avec la CMM
3. Mars 2021 : octroi du mandat et début de la démarche de planification détaillée
4. Avril 2021 à avril 2022 : démarche participative et élaboration de la planification détaillée

(vision et orientations d'aménagement)

5. Mai 2022 à septembre 2022 : élaboration du programme particulier d'urbanisme (PPU) et modifications réglementaires

6. Fin 2022 : entrée en vigueur des modifications réglementaires

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La planification détaillée cadre avec les documents de planification élaborés par les paliers de gouvernements supérieurs (CMM, Agglomération de Montréal, Ville de Montréal) ainsi que les documents stratégiques élaborés par l'arrondissement.

### 1. Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM

Le PMAD a établi l'objectif d'orienter 40% de la croissance des ménages aux abords des points d'accès au réseau de transport en commun structurant à l'intérieur du périmètre métropolitain d'ici 2031. La planification détaillée de l'arrondissement contribuera à atteindre cet objectif.

### 2. Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'Agglomération de Montréal

Le SAD identifie trois (3) grandes orientations:

- a. Favoriser un cadre de vie de qualité;
- b. soutenir le dynamisme de l'agglomération et;
- c. mettre en valeur les territoires d'intérêt. La planification détaillée abordera chacune de ces orientations en jetant les bases pour planifier un cadre de vie complet à échelle humaine, en redynamisant ce secteur qui fut à une autre époque le berceau de l'industrialisation de l'arrondissement de LaSalle, et en mettant en valeur l'ancienne distillerie Seagram qui est un complexe industriel d'intérêt patrimonial.

### 3. Plan d'urbanisme (PU) de la Ville de Montréal

En conformité avec le SAD, la Ville de Montréal a identifié dans le PU sept (7) orientations pour guider le développement sur son territoire. Six (6) d'entre elles cadrent directement avec la planification détaillée qui sera élaborée par l'arrondissement, soit:

- a. Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets;
- b. des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain;
- c. des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés;
- d. un paysage urbain et une architecture de qualité;
- e. un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé et;
- f. un environnement sain.

### 4. Chapitre du Plan d'urbanisme dédié à l'arrondissement de LaSalle

Les abords de l'avenue Lafleur font l'objet d'un secteur de planification détaillée de portée locale dans le chapitre du PU dédié à l'arrondissement de LaSalle. Dans le chapitre d'arrondissement, il est mentionné que *"Malgré le caractère stratégique de ce secteur, le cadre bâti est déstructuré et augmente le sentiment d'insécurité pour le piéton. Quant à l'aménagement urbain, les infrastructures routières vieillissent rapidement et les abords de l'emprise sont dénués de végétation. La circulation de transit et le camionnage y sont élevés dans les deux directions, ce qui entraîne un niveau important de nuisances. Actuellement, quelques entreprises soignent l'aménagement paysager de leur terrain, mais la plupart des marges avant sont occupées par des aires de stationnement."* Ce constat dépeint plusieurs enjeux du secteur auxquels l'arrondissement veut s'attaquer dans le cadre de la planification détaillée.

## 5. Planification stratégique 2018-2022 de l'arrondissement de LaSalle

Ce document stratégique énonce quatre (4) actions à poser en lien avec la planification détaillée du secteur:

- a. Relocaliser la gare LaSalle et le terminus d'autobus;
- b. exploiter l'ancienne emprise du Canadien Pacifique pour améliorer la mobilité;
- c. développer les fonctions "commerce" et "entreprise" et;
- d. développer le pôle habitation. La planification détaillée évaluera ces options.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lyne LAMBERT, LaSalle

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division urbanisme

### **ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-02-18



**Dossier # : 1207551022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'entente de prêt à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 en contrepartie de placements médias.

D'autoriser la signature de l'entente de prêt avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 en contrepartie de placements médias. .

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-24 11:15

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1207551022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'entente de prêt à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 en contrepartie de placements médias.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Radio communautaire de LaSalle, organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, oeuvre sur le territoire depuis 2006 et a son siège social au troisième étage de la mairie d'arrondissement. Elle a pour mission d'offrir un média de communication majoritairement francophone qui favorise le développement du tissu social et l'implication de la population dans le développement local. Elle offre 126 heures de programmation sur la fréquence FM 100.1 touchant l'ensemble de la population de LaSalle.

L'entente de prêt intervenue entre les deux parties a pris fin le 31 décembre 2020.

La Radio communautaire de LaSalle s'adresse à l'arrondissement pour conclure une nouvelle entente portant sur le prêt de locaux pour une période de trois ans. La radio communautaire vise à inciter une plus grande participation des citoyens à la vie municipale. Elle soulève l'intérêt pour les affaires publiques, elle sensibilise les citoyens à l'environnement et la préservation de certains sites. Elle offre une couverture de l'actualité locale et régionale de tous les partenaires de la communauté laSalloise.

Au plan économique, elle favorise l'achat local en plus de stimuler l'entrepreneuriat. Au plan culturel, la radio vise à développer ou promouvoir des artistes du milieu et fait découvrir de nouvelles formes d'arts habituellement peu présentes à la radio (lecture, poésie, etc.). Elle vise aussi à inculquer le goût pour la musique populaire française.

La programmation se veut diversifiée et inclusive. Elle offre à ses membres un nombre d'heures de diffusion, des méthodes de recrutement, la formation des bénévoles et prévoit un encadrement. Elle favorise l'accès et la participation des communautés culturelles aux ressources et aux services offerts.

Le prêt de locaux en contrepartie de placements médias permet à l'organisme une économie budgétaire importante pour sa survie et permet à l'arrondissement de maximiser l'occupation de ses locaux en plus de se faire entendre sur les ondes de la radio locale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0054 (1198426006) - 3 février 2020** : D'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2020. Accorder une contribution financière totalisant 20 000 \$ afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire.

**CA19 20 0112 (119462902) - 4 mars 2019** : Renouveler la convention intervenue avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**CA 17 20 0662 (1176818110) - 18 décembre 2018** : Renouveler la convention intervenue avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

## **DESCRIPTION**

Autoriser la signature du prêt de locaux à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 en contrepartie de placements médias. Ce prêt permettra à l'organisme d'occuper gracieusement des locaux situés au troisième étage de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. Les obligations des deux parties sont précisées dans ladite entente de prêt.

## **JUSTIFICATION**

La Radio communautaire de LaSalle se veut accessible et mobilisatrice de sa population. Elle permet d'informer les citoyens quotidiennement sur les événements et points d'information qui se déroulent (ex.: enlèvement de la neige, mesures d'urgence, avis aux citoyens, etc.) L'arrondissement et les organismes sont privilégiés d'avoir cet outil de communication qui leur permet d'être en contact rapidement avec les citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prêt de locaux administratifs évalué à 20 000 \$ par année sera compensé par l'organisme en placements médias conformément aux 3 axes suivants provenant du plan de visibilité de la Radio communautaire LaSalle :

1. Promouvoir la parole aux élus
2. Promouvoir les activités issues de la Culture, des sports, des loisirs, du développement social et de la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle
3. Promouvoir les événements publics

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Alain P POIRIER, LaSalle  
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 26 janvier 2021  
Alain P POIRIER, 7 janvier 2021

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - lasa

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-01-07

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1217551002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 213 800 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 213 800 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-24 15:26

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217551002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 213 800 \$, incluant toutes les taxes applicables, à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Héritage Laurentien est un organisme avec lequel de nombreux partenariats ont été réalisés par le passé. Héritage Laurentien effectue, selon les descriptions à l'annexe 3 de la présente convention, l'entretien écologique du parc des Rapides, incluant les jetées est et ouest, et assure la présence d'une patrouille de conservation pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement. L'Arrondissement octroie un contrat d'entretien et de sensibilisation depuis 2002.

Les citoyens et autres visiteurs démontrent un intérêt marqué pour le parc des Rapides. Héritage Laurentien s'assure d'informer les usagers de la vocation du parc et de sensibiliser les passants aux conditions particulières de ce dernier, par le biais d'un programme d'activités de sensibilisation. Pour favoriser l'équilibre écologique du parc, il est primordial de maintenir la diversité biologique et l'intégrité écologique.

Pour l'année 2018, la sensibilisation à l'écologie des milieux naturels a constitué une priorité pour Héritage Laurentien. Au cours de la période d'activité, les patrouilleurs et naturalistes ont transmis des connaissances sur le milieu à 5 883 citoyens. De ce nombre, 384 personnes ont pris part à des visites guidées complètes du site. De plus, l'équipe d'entretien horticole du parc des Rapides a déployé d'énormes efforts à l'été et à l'automne 2018 dans tous les secteurs du parc, afin de contenir la contamination et procéder à l'éradication des espèces nuisibles et envahissantes. Il a donc été possible de réduire considérablement la menace.

Pour l'année 2019, l'organisme a poursuivi ses activités de patrouille et de sensibilisation. De plus, Héritage Laurentien a mis en place, comme par les années passées, des campagnes de bénévolat pour la réalisation des corvées de plantations et d'entretien du parc, ainsi que d'animations et d'accueil. Un système d'évaluation a été mis en place avec la Division développement et soutien technique (architecture du paysage) permettant d'assurer la continuité de l'entretien et du suivi écologique dans le temps.

La saison 2020 au parc des Rapides a été marquée par la gestion de la COVID-19, le parc ayant été fermé au public de la fin mars au début août, puis ouvert selon les mesures sanitaires en place. Ainsi, l'équipe d'entretien a participé à différents mandats comme le service d'accueils aux Habitations Les Trinitaires et l'encadrement dans les jardins

communautaires qui ont été comptabilisés dans le volet « relation avec le milieu » alors que les heures associées avec la brigade de sensibilisation de la COVID-19 ont été enregistrées sous « sensibilisation et patrouille ». L'équipe d'entretien du parc a débuté les travaux d'horticulture selon l'horaire prévu le 21 avril dernier. Des équipes de bénévoles ont aussi appuyer l'organisme à différentes tâches dans le parc. Héritage Laurentien a comptabilisé 1526 heures de participation bénévole au parc des Rapides.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0094 (1207551004) - 2 mars 2020** : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 211 676,11 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

**CA19 50 0054 (1197551003) - 4 février 2019** : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 209 556 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

**CA18 20 0049 (1186818007) - 5 février 2018** : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Une contribution financière de 213 800 \$ toutes taxes incluses sera versée à Héritage Laurentien selon les conditions de versement au protocole. Héritage Laurentien effectue l'entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest, la surveillance (sensibilisation et patrouille) et la veille écologique. Il doit produire les rapports exigés dans la convention, selon les spécifications des annexes 2 et 3 qui sont précisées dans les points suivants :

- I. Durée de l'entente
- II. Respect des lois
- III. Santé et sécurité au travail
- IV. Obligations de l'organisme
- V. Le personnel
- VI. Surveillance du parc des Rapides, jetées est et ouest
- VII. Veille écologique
- VIII. Entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest
  - Entretien des plates-bandes horticoles une (1) fois aux dix (10) jours
  - Entretien des plates-bandes de naturalisation une (1) fois au dix (10) jours
  - Entretien général et nettoyage
  - Rapports
- IX. Programmation

S'assurer que le programme d'activités correspond en tout point au programme décrit dans la présente convention.

Prendre les mesures requises pour assurer la sécurité des usagers lorsqu'il y a un bris d'équipement et aviser l'Arrondissement sans délai.

S'assurer que l'attitude de l'ensemble de son personnel soit professionnelle face au personnel de l'Arrondissement et au public.

L'organisme est tenu de déclarer à l'Arrondissement tout accident survenu sur le site des activités; il se doit d'observer les normes relatives à la protection des salariés sur les sites de travail publiées par le ministère du Travail et de la main d'œuvre du Québec.

L'organisme devra déposer la liste des équipements en location aux citoyens ainsi que la liste de tarification pour approbation par l'Arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

À la suite des aménagements réalisés sur les deux jetées au parc des Rapides en 2000 et 2001, des travaux d'entretien et une surveillance accrue s'imposaient. Héritage Laurentien effectuait déjà de la sensibilisation auprès du public ces dernières années et a présenté de nombreuses demandes de financement auprès de diverses instances qui ont rendu possible la réalisation de certains aménagements, ce qui permet aux usagers de se prévaloir d'un parc riche en biodiversité. Le personnel d'Héritage Laurentien présent dans le parc permet aussi à la clientèle d'adopter des comportements écoresponsables.

La sensibilisation et les patrouilles (surveillances) du parc des Rapides sont effectuées selon l'horaire ci-dessous :

Du 1 janvier au 3 avril 2021	12 heures / semaine		Déneigement, entretien et surveillance
Début le 4 avril pour les fins de semaine 19 avril 2021 pour la semaine	7 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation. sans ouverture et sans fermeture du parc
10 mai au 19 septembre 2021	7 jours / semaine	7 h à 21 h	Volet patrouille et sensibilisation avec ouverture et fermeture du parc
20 septembre au 23 octobre 2021	7 jours / semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation sans ouverture et sans fermeture du parc
Du 24 octobre au 31 décembre 2021	12 heures / semaine		Déneigement, entretien et surveillance

Cet organisme dispose d'une expertise dans le domaine de l'environnement. Il apparaissait donc tout désigné comme partenaire de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette activité est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Planification et gestion des parcs et des espaces verts.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette décision est conforme à l'orientation « Améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts » et des actions 31 à 34 du Plan de développement durable de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts de la présence de Héritage Laurentien sur le terrain sont nombreux. Entre autres, la présence permet d'établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en

valeur des territoires riches en biodiversité, de sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation et de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Réalisation du mandat en conformité avec les mesures de la Direction régionale de santé publique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement soutient les efforts de diffusion des activités du parc des Rapides par Héritage Laurentien. Le parc, faisant partie du réseau des Grands parcs de Montréal, profite de la promotion faite par la Ville de son réseau.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 24 février 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-22

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - lasa

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1217551001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle CKVL 100,1. Accorder une contribution financière totalisant 60 000 \$ pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle.

D'accorder une contribution financière totalisant 60 000 \$ pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-24 15:37

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217551001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle CKVL 100,1. Accorder une contribution financière totalisant 60 000 \$ pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Radio communautaire de LaSalle, organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, oeuvre sur le territoire depuis 2006 et a son siège social au troisième étage de la mairie d'arrondissement. Elle a pour mission d'offrir un média de communication majoritairement francophone qui favorise le développement du tissu social et l'implication de la population dans le développement local. Elle offre une programmation sur la fréquence FM 100.1 touchant l'ensemble de la population de LaSalle. La Radio communautaire de LaSalle s'adresse à l'arrondissement pour conclure une nouvelle entente pour une aide financière dans le cadre de sa mission. La radio communautaire vise à inciter une plus grande participation des citoyens et des partenaires à la vie municipale. Elle soulève l'intérêt pour les affaires publiques, elle sensibilise la population à l'environnement et la préservation de certains sites. Elle offre une couverture de l'actualité locale et régionale de tous les partenaires de la communauté laSalloise.

Au plan économique, elle favorise l'achat local en plus de stimuler l'entrepreneuriat. Au plan culturel, la radio vise à développer ou promouvoir des artistes du milieu et fait découvrir de nouvelles formes d'arts habituellement peu présentes à la radio (lecture, poésie, etc.) inculquer le goût pour la musique populaire française.

La programmation se veut diversifiée et inclusive. Elle offre à ses membres un nombre d'heures de diffusion, des méthodes de recrutement, la formation des bénévoles et prévoit un encadrement. Elle favorise l'accès aux ressources et aux services offerts à tous les organismes et partenaires de l'Arrondissement issus de la culture, des sports, du développement social et des communautés culturelles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0054 (1198426006) - 3 février 2020 :** D'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. Accorder une contribution financière totalisant 20 000 \$ afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire.

**CA19 20 0112 (119462902) - 4 mars 2019** : Renouveler la convention intervenue avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**CA 17 20 0662 (1176818110) - 18 décembre 2018** : Renouveler la convention intervenue avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

## **DESCRIPTION**

Autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle CKVL 100,1. Accorder une contribution financière annuelle totalisant 20 000 \$ afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire. En contrepartie, la radio communautaire de LaSalle s'engage à faire la promotion des activités des organismes et des partenaires de l'arrondissement de LaSalle.

## **JUSTIFICATION**

La Radio communautaire de LaSalle se veut accessible et mobilisatrice de sa population. Elle permet d'informer les citoyens quotidiennement sur les événements et points d'information qui se déroulent (ex.: enlèvement de la neige, mesures d'urgence, avis aux citoyens, etc.) L'arrondissement, les organismes et les partenaires sont privilégiés d'avoir cet outil de communication qui leur permet d'être en contact rapidement avec les citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière annuelle totalisant 20 000 \$ octroyée à l'organisme provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - lasa

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-22

Linda RENÉ  
Chef de division de la culture, du  
développement social  
et des événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév.social



**Dossier # : 1217551003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'addenda à l'entente conclue entre l'arrondissement et la Corporation de l'Espoir afin de faire correspondre les dates et les conditions de versements prévus à la contribution financière accordée par la résolution CA20 20 0093.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'addenda à l'entente conclue entre l'arrondissement et la Corporation de l'Espoir afin de faire correspondre les dates et les conditions de versements prévus à la contribution financière accordée par la résolution CA20 20 0093.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2021-02-19 11:27

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217551003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'addenda à l'entente conclue entre l'arrondissement et la Corporation de l'Espoir afin de faire correspondre les dates et les conditions de versements prévus à la contribution financière accordée par la résolution CA20 20 0093.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La résolution CA20 20 0093 autorisant la signature de l'entente entre l'arrondissement de LaSalle et la Corporation de l'Espoir a été adoptée au mois de mars 2020. Cette entente établit les modalités et les conditions de versements de la contribution financière de l'arrondissement à la réalisation du projet de l'organisme.

La contribution financière prévue à la résolution est de 120 840 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023. Toutefois, les conditions inscrites demandent de signer une nouvelle convention pour chacun des premiers versements annuels, alors qu'une seule convention est requise, considérant que la durée de l'entente est de 3 ans.

Il y a donc lieu de signer l'addenda afin de corriger les sous-points de l'article 5.2 et d'ajouter l'article 4.11, afin d'intégrer la nouvelle clause contractuelle en vertu de l'article 58 de la Charte de la langue française.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0093 (1204629001) - 2 mars 2020 :** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 566 019 \$ soit 188 673 \$ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

**DESCRIPTION**

Adoption d'un addenda permettant de rectifier les conditions des versements à effectuer correspondant à la résolution adoptée.

**JUSTIFICATION**

Sans l'adoption de cet addenda, la Corporation de l'Espoir serait dans l'obligation de signer une nouvelle convention annuellement pour chacun des premiers versements annuels, alors qu'une seule convention est requise puisque la durée de l'entente est de 3 ans.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme de 120 840 \$ soit 40 280 \$ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet est maintenu tel quel.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-18

Marwa JIHA  
Assistant(e)-Intervention loisirs

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1217551004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec pour une activité d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans dans le cadre de la Fête de la pêche 2021 de l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la Fête de la pêche 2021;  
De désigner Marie-Annick Lussier, agente de soutien, en tant que responsable du dépôt de la demande.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2021-02-22 08:30

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217551004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec pour une activité d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans dans le cadre de la Fête de la pêche 2021 de l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle participe au programme *Pêche en herbe* depuis plusieurs années, de la cadre de la Fête de la pêche. Cet événement très populaire auprès des LaSallois, car il offre la possibilité de pêcher sans permis lors de cette journée et de participer à d'autres activités d'animation gratuites, entre autres destinées aux jeunes. De plus, certains des participants proviennent parfois d'arrondissements avoisinants. La Fête de la pêche au Québec se déroulera dans plusieurs régions durant la première fin de semaine du mois juin 2021. Cette fête englobe un volet destiné à la relève, soit le programme Pêche en herbe offert aux 9 à 12 ans désireux de s'initier à la pêche sportive. Le programme *Pêche en herbe* est une présentation de la Fondation de la faune du Québec, avec le soutien de son principal partenaire, Canadian Tire, et en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Grâce au soutien de la Fondation de la faune du Québec, les jeunes sont invités à passer une journée près d'un plan d'eau où ils apprendront la biologie des poissons, les rudiments de la pêche, le respect de l'environnement et des notions de sécurité. Les enfants qui participent aux ateliers de formation donnés par Héritage Laurentien se voient remettre une canne à pêche, commanditée par Canadian Tire, ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans en plus d'une brochure éducative sur la pêche.

Pour l'édition 2021, une résolution autorisant la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au Programme Pêche en herbe est exigée par la Fondation de la faune du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec pour une activité d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17

ans dans le cadre de la Fête de la pêche 2021 de l'arrondissement de LaSalle. Lors de la Fête de la pêche 2021, des groupes de jeunes de 6 à 17 ans sont invités à passer une journée près d'un plan d'eau (petit bassin du parc des Rapides) où ils apprendront la biologie des poissons, les rudiments de la pêche, le respect de l'environnement, la réglementation et des notions de sécurité.

Au cours de cette journée, une canne à pêche ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans sont remis à chacun dans le but de les inciter à retourner pêcher. De plus, chaque jeune reçoit la brochure éducative.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'initiation offerte aux jeunes, entre autres à travers les outils pédagogiques disponibles, est un investissement pour la protection de la nature et l'avenir de la pêche sportive.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'événement aura lieu en conformité avec les mesures de la direction régionale de santé publique (DRSP).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les activités de la Fête de la pêche sont soutenues par la division des communications de l'arrondissement de LaSalle.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - lasa

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-19

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sport, loisirs et développement  
social



**Dossier # : 1212363020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021

De nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021 :

Madame Nouria Bekheira  
Madame Michelle Delisle-Boutin  
Madame Alexandra Papantonopoulos-Dumas  
Monsieur Benoît Dion  
Monsieur Frédéric Lavoie  
Monsieur David Nadeau

et:

Madame Charlotte Boulanger, résidente, à titre de membre suppléant pour l'année 2021

ainsi que:

Monsieur Hugo Rousseau à titre de secrétaire  
Monsieur Normand Trottier à titre de personne ressource

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-18 14:18

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212363020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 2.2 du règlement numéro LAS-0002-4 le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

1. Six (6) personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement et une (1) personne agissant à titre suppléant;
2. deux (2) membres du conseil.

Suite au départ d'un des membres, ainsi qu'à celui du membre suppléant, deux nouveaux membres se joignent au comité, soit :

- Monsieur Benoît Dion à titre de membre
- Madame Charlotte Boulanger à titre de membre suppléant

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 20 0018 - Comité consultatif d'urbanisme pour 2020  
CA20 20 0470 - Désignation de madame Nancy Blanchet pour 2021  
CA20 20 0473 - Désignation de madame Josée Troilo pour 2021

**DESCRIPTION**

Nomination de six (6) personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement:

Madame Nouria Bekheira  
Madame Michelle Delisle-Boutin  
Madame Alexandra Papantonopoulos-Dumas  
Monsieur Benoît Dion  
Monsieur Frédéric Lavoie  
Monsieur David Nadeau

et agissant à titre suppléant:

Madame Charlotte Boulanger

ainsi que:

Monsieur Hugo Rousseau à titre de secrétaire

Monsieur Normand Trottier à titre de personne ressource

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'article 2.2 du règlement numéro LAS-0002-4.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-18

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1213035002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 16 février 2021 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2021.

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 16 février 2021 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2021.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-17 16:22

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213035002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 16 février 2021 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2021.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 21 200061 le 7 février 2021. La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 novembre au 31 décembre 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2020

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 16 février 2021, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2021 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2021-02-17



**Dossier # : 1212363015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de l'ensemble des façades du bâtiment qui sera construit sur le lot numéro 1 451 151 (rue Airlie)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001884774), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de l'ensemble des façades du bâtiment qui sera construit sur le lot numéro 1 451 151 (rue Airlie).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-18 14:29

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1212363015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de l'ensemble des façades du bâtiment qui sera construit sur le lot numéro 1 451 151 (rue Airlie)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un nouveau bâtiment à vocation mixte (résidentiel et commercial) sera construit sur le lot numéro 1 451 151 (9160, rue Airlie). Les plans du bâtiment ont été adoptés par résolution du conseil d'arrondissement en mai 2020 en vertu du Règlement relatif aux PIIA, mais une contrainte technique empêche la réalisation du bâtiment comme illustré sur les plans initiaux. Le niveau du bâtiment sera rehaussé et la structure du bâtiment sera tout en béton, alors qu'une structure en acier était préalablement prévue. Ceci fait en sorte que les ouvertures doivent être réorganisées et l'entrée principale donnant sur la 80e avenue doit être réaménagée.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent aux chapitres 18 (autres secteurs) et 28 (accessibilité universelle).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel 1202363033 (résolution CA20 20 0188).

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001884774), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de l'ensemble des façades du bâtiment qui sera construit sur le lot numéro 1 451 151 (rue Airlie).

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 10 février 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les modifications permettront la réalisation du projet;
- CONSIDÉRANT que le concept architectural du bâtiment demeure inchangé;
- CONSIDÉRANT que les matériaux utilisés demeurent inchangés;
- CONSIDÉRANT que le réaménagement de l'entrée sur la 80e Avenue permettra une accessibilité universelle;

- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (chapitre 8 - autres secteurs et chapitre 28 - accessibilité universelle);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-02-18





**Dossier # : 1212363016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 274, avenue Sénécal

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002322694), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 274, avenue Senecal.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-18 14:28

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 274, avenue Sénécál

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale. Les travaux consistent à ajouter une porte double vitrée sur la façade latérale gauche. Il s'agit d'une façade donnant sur la voie publique. Ces travaux ont pour objectif de donner accès à la seule cour disponible sur le terrain.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 18 (territoire hors secteur d'intérêt).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002322694), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 274, avenue Senecal.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 10 février 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (territoire hors secteur d'intérêt);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-02-18



**Dossier # : 1212363017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 1014, rue Kless

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002518075), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 1014, rue Kless.

Toutefois, l'approbation est conditionnelle au respect des éléments suivants:

1. Que le revêtement sur toute la façade principale du bâtiment soit uniformisé avec une pierre grise (tel que le modèle Techo-Bloc, Brandon, texture ardoise ou équivalent);
2. que l'aménagement extérieur de la cour avant soit conforme aux règlements de l'arrondissement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-24 13:23

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 1014, rue Kless

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise la modification du revêtement sur la façade avant et du garde-corps en maçonnerie d'une habitation unifamiliale. La brique texturée existante est remplacée par une pierre grise sur la façade avant (tel que le modèle Techo-Bloc, Brandon, texture ardoise ou équivalent). Le garde-corps en brique qui compose un volume de la façade principale est retiré afin d'installer un garde-corps vitré.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 18 (territoire hors secteur d'intérêt).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002518075), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification du revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 1014, rue Kless. Toutefois, l'approbation est conditionnelle au respect des éléments suivants:

1. Que le revêtement sur toute la façade principale du bâtiment soit uniformisé avec une pierre grise (tel que le modèle Techo-Bloc, Brandon, texture ardoise ou équivalent);
2. que l'aménagement extérieur de la cour avant soit conforme aux règlements de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 10 février 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- **CONSIDÉRANT** que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;

- CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (territoire hors secteur d'intérêt);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER

Le : 2021-02-18

Chef de division urbanisme

Directeur



**Dossier # : 1212363018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 235 047 \$ pour la demande de permis de construction (AG3001884774) visant l'agrandissement d'un bâtiment pour ajouter 75 unités d'habitation et 2 locaux commerciaux sur le lot numéro 1 451 151 (rue Airlie)

D'accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 235 047 \$ pour la demande de permis de construction (AG3001884774) visant l'agrandissement d'un bâtiment pour ajouter 75 unités d'habitation et 2 locaux commerciaux sur le lot numéro 1 451 151 (rue Airlie).

De rescinder la résolution numéro CA20 20 0426.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-18 14:22

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 235 047 \$ pour la demande de permis de construction (AG3001884774) visant l'agrandissement d'un bâtiment pour ajouter 75 unités d'habitation et 2 locaux commerciaux sur le lot numéro 1 451 151 (rue Airlie)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une résolution du conseil d'arrondissement en vertu du Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal numéro 17-055 a été adoptée en novembre 2020 pour le projet qui doit être construit sur le lot numéro 1 451 151 (rue Airlie).

Cette résolution fait état du droit de l'arrondissement à recevoir une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur marchande du site équivalente à 271 040\$. Cette somme doit être versée préalablement à la délivrance du permis de construction (AG 3001884774).

Le projet a cependant subi des modifications depuis l'adoption de la résolution et ces dernières ont des répercussions sur le montant de la compensation financière. La nouvelle résolution vise donc à corriger cette situation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel numéro 1202363090 (résolution numéro CA20 20 0426).

**DESCRIPTION**

Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 235 047 \$ pour la demande de permis de construction (AG3001884774) visant l'agrandissement d'un bâtiment pour ajouter 75 unités d'habitation et 2 locaux commerciaux sur le lot numéro 1 451 151 (rue Airlie).

**JUSTIFICATION**

La valeur du lot numéro 1 451 151 établie par la firme Caprea Experts immobiliers inc., en date du 15 octobre 2020, est de 440 \$ par mètre carré. Considérant que le lot possède une superficie de 7 219 mètres carrés, la valeur du lot est de 3 176 360 \$ (7 219 mètres carrés X 440 \$).

Le nouveau calcul doit prendre en considération les informations suivantes:

- Le projet comporte 14 unités d'habitation ayant 3 chambres et plus;
- le projet comporte un centre de la petite enfance (CPE) d'une superficie de 651 mètres carrés;
- aucune compensation monétaire n'a été payée antérieurement.

Tel que stipulé au paragraphe 5 de l'article 9 du Règlement numéro 17-055, les superficies dédiées à une garderie doivent être soustraites du calcul. Considérant que la garderie a une superficie de 651 mètres carrés et équivaut à 286 440 \$ (651 mètres carrés X 440 \$), la valeur finale du site à prendre en considération dans le calcul est de 2 889 920 \$ (3 176 360 \$ - 286 440 \$).

De manière détaillée, la méthode de calcul est prévue à l'article 5 du Règlement numéro 17-055:

(10% valeur du site / nombre total de logements) x (nombre de logements créés - le nombre de logements de 3 chambres et plus) = x - crédit pour compensation monétaire payé antérieurement.

$$(288\ 920\ \$ / 75) \times (75 - 14) = 235\ 047 - 0 = 235\ 047\ \$$$

La compensation monétaire aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'élevé à 235 047 \$.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.000000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.000000

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 18 février 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division urbanisme

### **ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-02-18



**Dossier # : 1212363013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2021

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2021 (voir liste en annexe).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-18 14:16

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2021 (voir liste en annexe).

**JUSTIFICATION**

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

**Janvier 2021**

Coût de base pour permis : 25 \$ X 6 certificats = 150,00 \$  
Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 934,28 \$  
**Total : = 1 084,28 \$**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabriel CHÈVREFILS  
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-02-18



**Dossier # : 1216456001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-02-18 16:07

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1216456001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-02-18

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines